



**GLOBAL
PARTNERSHIP FOR
SOCIAL
ACCOUNTABILITY**

GUIDE DE PRÉSENTATION DES DEMANDES DE DON

Appel mondial à propositions

Table des matières

A. Appel à propositions : pays participants	2
B. Objectifs et portée du GPSA	3
C. Critères d'admission des OSC	3
D. Critères de sélection	4
E. Processus de sélection	5
F. Activités non admissibles au financement du GPSA	6
G. Modalités d'inscription	6

A. Appel à propositions : pays participants

Le GPSA a le plaisir d'annoncer son appel à propositions. Il est ouvert aux organisations de la société civile (OSC) et réseaux d'OSC établis dans l'un des pays admissibles (« officiellement liés ») au GPSA :

- | | |
|--|--|
| 1. Antigua-et-Barbuda | 24. Mauritanie |
| 2. Bangladesh | 25. Mexique |
| 3. Belarus | 26. Moldavie |
| 4. Bénin | 27. Mongolie |
| 5. Brésil | 28. Maroc |
| 6. Burkina Faso | 29. Mozambique |
| 7. Cameroun | 30. Namibie |
| 8. Colombie | 31. Niger |
| 9. Comores | 32. Paraguay |
| 10. République
démocratique du
Congo | 33. Philippines |
| 11. République
dominicaine | 34. Rwanda |
| 12. Géorgie | 35. Sainte-Lucie |
| 13. Ghana | 36. Saint-Kitts-et-Nevis |
| 14. Grenade | 37. Saint-Vincent-et-les
Grenadines |
| 15. Guinée | 38. Sénégal |
| 16. Honduras | 39. Sierra Leone |
| 17. Indonésie | 40. Tadjikistan |
| 18. Jamaïque | 41. Timor-Leste |
| 19. Jordanie | 42. Togo |
| 20. République kirghize | 43. Tunisie |
| 21. Madagascar | 44. Ouganda |
| 22. Malawi | 45. Yémen |
| 23. Mali | |

Nous apprécions le souhait exprimé par votre organisation de soumettre une proposition au GPSA. Nous vous suggérons de lire entièrement le présent document AVANT de commencer à rédiger votre proposition. Vous pouvez également consulter ces lignes directrices sur le site web du GPSA à l'adresse : www.thegpsa.org

Toutes les candidatures, sans exception, doivent être soumises sous forme électronique en utilisant la demande en ligne du GPSA. Vous pouvez préparer votre proposition en utilisant les modèles Word et Excel que vous pouvez télécharger sur le site web du GPSA. Pour un complément d'information, se reporter à la Section F « Modalités d'inscription ».

B. Objectifs et portée du GPSA

Le 12 juin 2012, le Conseil des Administrateurs de la Banque mondiale a approuvé le Partenariat mondial pour la responsabilité sociale (GPSA). Le GPSA est une coalition rassemblant des bailleurs de fonds, des gouvernements et des OSC. Il soutient les organisations de la société civile et les gouvernements de pays en développement qui cherchent, ensemble, à relever les défis de la gouvernance. Pour réaliser cet objectif, le GPSA fournit une aide stratégique et durable aux initiatives de responsabilité sociale des OSC qui visent à renforcer la transparence et l'éthique de responsabilité. Il s'appuie sur l'engagement direct et continu de la Banque mondiale auprès d'acteurs publics ainsi que sur un réseau mondial d'organisations partenaires. L'objectif est de mettre en place un environnement *propice dans lequel les avis recueillis auprès des citoyens sont mis à profit pour résoudre les problèmes fondamentaux liés à la prestation des services et pour renforcer les institutions publiques.*

À travers une approche adaptée au contexte de chaque pays, les activités soutenues par le GPSA sont exécutées dans des secteurs où la Banque mondiale est fortement engagée et peut aider les gouvernements à répondre aux commentaires formulés par les citoyens. *Le GPSA se donne pour objectif de « fermer la boucle » en aidant les citoyens à faire entendre davantage leur voix, les gouvernements à être à l'écoute et les organismes gouvernementaux à donner suite aux commentaires qu'ils reçoivent.* Il s'agit en définitive d'aider les pays à améliorer leurs résultats en matière de développement et à atteindre les objectifs d'élimination de la pauvreté extrême et de promotion d'une prospérité partagée.

Le GPSA est dirigé par un Comité directeur composé de représentants d'OSC, de donateurs et de gouvernements. Les activités du Partenariat s'articulent autour de deux axes principaux :

<p>Dons pour la promotion de la responsabilité sociale</p>	<p>Le GPSA accorde des dons aux OSC et réseaux d'OSC travaillant dans des pays qui ont « adhéré » au Programme. Ces dons visent à fournir une aide stratégique et durable aux OSC dans le but de réaliser les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☑ Résoudre les graves problèmes de gouvernance et de développement par la mise en place de processus de responsabilisation sociale faisant appel aux avis des citoyens et de méthodes participatives destinées à aider les gouvernements et les institutions du secteur public à résoudre ces problèmes. Une attention particulière est accordée aux problèmes qui touchent directement les populations extrêmement démunies et marginalisées ; ☑ Renforcer les capacités de la société civile en matière de responsabilité sociale en investissant pour le renforcement institutionnel des OSC et pour l'accompagnement des petites OSC naissantes par les OSC déjà bien établies et ayant démontré leur capacité en matière de responsabilité sociale.
<p>Plateforme de savoir</p>	<p>Le GPSA offre un espace d'échange mondial destiné à favoriser le développement du savoir et de l'apprentissage en matière de responsabilité sociale 1) en mettant à profit les connaissances et les enseignements générés grâce aux dons financés par le GPSA et 2) en renforçant et en élargissant les réseaux de praticiens de la responsabilité sociale issus des OSC, des gouvernements et d'organismes donateurs afin de promouvoir un dialogue constructif pour résoudre les problèmes de gouvernance et de développement.</p>

C. Critères d'admission des OSC

1. Aux fins du GPSA, les OSC comprennent toutes les personnes morales ne relevant ni du secteur public, ni du secteur à but lucratif, comme les ONG, les organismes de médias à but non lucratif, les organisations caritatives, les organismes confessionnels, les organismes professionnels, les syndicats, les associations d'élus locaux, les fondations et les centres d'études et de recherche de politiques.
2. Les OSC admissibles doivent remplir les critères suivants :
 - i) être une personne morale dans un des pays admissibles « ayant adhéré » au GPSA. L'OSC candidate est tenue de fournir la preuve de sa qualité de personne morale, en précisant sa nature et son année de création. Elle est également tenue de fournir, le cas échéant, une preuve attestant la qualité de personne morale de l'OSC ou des OSC partenaire(s) faisant partie d'un programme de rétrocession de dons (voir paragraphe 4) ;
 - ii) utiliser les états financiers annuels vérifiés de l'OSC concernant uniquement cette organisation (et aucune autre partenaire ou organisation affiliée) pour préparer le Budget de la proposition ;
 - iii) posséder un compte bancaire dans le pays où l'OSC a le statut de personne morale et être autorisé à recevoir directement des financements sous forme de dons de la part de la Banque mondiale, au cas où la proposition serait retenue ;
 - iv) être en mesure de faire signer par un représentant de l'OSC un accord de don avec la Banque mondiale, au cas où la proposition serait retenue ;
 - v) antécédents démontrés : le principal candidat doit apporter la preuve de son expérience (au moins 3 à 5 ans) dans le domaine considéré et ses conceptions doivent correspondre aux objectifs du GPSA. À cette fin, l'organisation candidate doit fournir a) des références concernant des projets réalisés par le passé ou en cours touchant au domaine de la transparence, de la responsabilité et de la participation citoyenne et b) les noms de trois personnes susceptibles de fournir des références concernant la performance de l'OSC. S'agissant des propositions de mentorat, les organisations mentors doivent remplir ces critères ;
 - vi) les OSC et/ou réseaux régionaux sont admissibles aux financements du GPSA à condition qu'ils soient des personnes morales dans un des pays ayant adhéré au partenariat.

3. Formules de partenariat :

- i) Les demandes de subventions peuvent être présentées par une seule OSC candidate (candidat principal). Le GPSA encourage les OSC candidates à s'associer à d'autres OSC ; toutefois, seule la candidate principale sera la bénéficiaire du don octroyé par le GPSA et assumera donc la responsabilité fiduciaire de ces fonds. Les partenaires qui feront partie de l'équipe de projet chargée de préparer la proposition (auxquels il sera assigné des rôles, responsabilités et résultats précis), devraient participer à un programme de rétrocession de dons pour lequel un Accord de mise en œuvre sera signé entre l'organisation présentée comme la candidate principale et son/ses partenaire(s). Dans ce cas, le(s) OSC partenaire(s) doit(vent) également avoir le statut juridique d'OSC dans un des pays « ayant adhéré » au GPSA. Si aucun programme de rétrocession n'est établi, le(s) OSC partenaire(s) n'est/ne sont pas tenue(s) d'avoir la personnalité morale dans des pays « ayant adhéré » au GPSA (pour un complément d'information, lire le Modèle de budget de la proposition) ;
- ii) les OSC mentors admissibles (qui doivent être des personnes morales dans un des pays ayant adhéré au GPSA) seront des organisations bien établies, capables de satisfaire aux exigences fiduciaires (en matière de passation des marchés et de gestion financière), possédant une expérience vérifiable en matière de responsabilité sociale, ainsi que la capacité de fournir une assistance technique aux organisations encadrées en matière de développement institutionnel. Les propositions de mentorat doivent i) être présentées par l'organisation mentor, mais doivent fournir la preuve que la proposition est coparrainée par la/les OSC encadrées et ii) décrire précisément les accords de mentorat conclus entre l'organisation mentor et la/les organisation(s) encadrée(s), y compris notamment un accord de rétrocession de don, le cas échéant.

4. Les OSC dont les propositions auront été présélectionnées feront l'objet d'une évaluation préalable afin de vérifier si elles remplissent un ensemble de critères, notamment :

- **Personnalité morale** : Le bénéficiaire doit être une personne morale dans un pays ayant adhéré au GPSA et apporter la preuve de cette qualité ;
- **Représentation** : Les principaux critères sont les liens avec la communauté, l'éthique de responsabilité envers les membres ou les bénéficiaires, la diversité et le souci de la parité entre les sexes ;
- **Gouvernance** : Solidité des politiques et modes de gestion internes, notamment dans les modes d'organisation (clarté des fonctions et attributions en matière de direction, clarté des méthodes de planification et d'organisation des activités, capital humain, ressources financières et techniques, partenariats) ;
- **Transparence** : Notamment, communication des sources de financement, justification de l'emploi des fonds et transparence de la gouvernance ;
- **Capacités fiduciaires** : Respect des politiques de la Banque mondiale relatives aux dons ;
- **Capacités institutionnelles** : Opérations, installations et équipements d'une envergure suffisante ;
- **Compétences** : L'équipe envisagée pour l'exécution du projet a l'expérience et le savoir-faire nécessaires pour tous les domaines dans lesquels des activités ont été proposées ;
- **Antécédents démontrés** : L'organisation peut apporter la preuve de son expérience (au moins trois à cinq ans) dans le domaine considéré et ses conceptions correspondent aux objectifs du Partenariat.

5. Le GPSA ne soutiendra pas :

- les entités ou groupes ayant des affiliations partisans ;
- les demandes de dons qui visent l'exercice d'activités qui, en raison du risque inhérent d'ingérence politique qu'elles impliquent, sont susceptibles de soulever des interrogations au regard des Statuts de la Banque mondiale. Ces activités touchent à la gouvernance politique, et concernent par exemple, le soutien à des initiatives visant à aider à la formation de partis politiques ou à l'organisation, la gestion et l'observation d'élections ; et
- les demandes de don qui visent l'exercice d'activités sectaires et de prosélytisme religieux.

D. Critères de sélection

L'appel mondial à propositions concerne le guichet Dons pour la responsabilité sociale. Il faut noter que les propositions concernant la Plateforme de savoir ne sont pas visées par le présent appel à propositions.

Les propositions sont évaluées sur la base des critères de sélection suivants :

<p>Concentration sur un problème de gouvernance et de développement déterminé</p>	<p>➤ La capacité de l'organisation à centrer son action sur un problème de gouvernance et/ou de développement concret, bien défini à travers un problème ou une question de politique gouvernementale, en s'appuyant sur des données probantes et en démontrant le lien entre le problème qu'elle se propose de résoudre et les domaines prioritaires définis dans l'appel à propositions relatif au pays considéré.</p>
--	--

Approche de résolution de problème et dialogue constructif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La capacité de l'organisation à suivre l'approche de résolution de problèmes du GPSA en fournissant des réponses bien argumentées et convaincantes à trois questions essentielles : <ul style="list-style-type: none"> ○ Quelles sont les institutions du secteur public qui peuvent résoudre le problème ? ○ Quelles sont les facteurs pouvant inciter ces institutions à résoudre le problème et pourquoi doivent-elles utiliser les informations produites par le projet ? Quelles retombées concrètes tireraient-elles de l'utilisation de ces informations ? ○ Quel type de remontées d'informations seront générées par le projet à travers les processus de responsabilisation sociale et comment ces informations peuvent être utilisées pour aider à résoudre le problème ?
Justification de l'approche de responsabilisation sociale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La capacité de l'organisation à justifier la nécessité de mettre en place de nouveaux processus de responsabilisation sociale ou de renforcer les processus existants i) en expliquant pourquoi l'approche proposée serait plus efficace que les initiatives antérieures ou en cours pour générer des commentaires de la part des citoyens à travers l'approche de responsabilisation sociale et ii) en expliquant comment les processus proposés compléteront ou apporteront une valeur ajoutée aux processus de prestations des services ou de gestion des affaires publiques.
Approche de partenariat	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La proposition reconnaît la nécessité de coopérer avec différentes parties prenantes au sein et à l'extérieur de l'administration publique pour régler le problème. Cette coopération peut donner lieu à la conclusion d'accords de partenariat formels ou informels définissant clairement la répartition des fonctions selon l'expérience de chaque acteur, ses moyens d'action et son influence.
Justesse du budget de la proposition	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Clarté et caractère raisonnable du budget de la proposition, reflété par i) l'équilibre entre la durée de la proposition et le budget demandé, ii) une affectation réaliste des ressources budgétaires entre l'OSC candidate et toute OSC partenaire, assortie d'une définition claire et précise des fonctions de chacun des partenaires, notamment des OSC moins expérimentées qui sont inscrites sous la catégorie « OSC encadrée »
Autres critères :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Application des normes de libre accès aux données</u> : Conformément à la politique d'accès à l'information et de libre accès aux données du GPSA, telle qu'énoncée dans la Partie 1 de la demande, les propositions doivent indiquer comment elles veilleront à ce que les informations générées par le projet soient mises à la disposition du public sous une forme actualisée, accessible et facile à comprendre, y compris en recourant à des formats non classifiés et la mise à disposition de données de masse réutilisables par le public. ➤ <u>Renforcement institutionnel</u> : Seront examinées les propositions qui démontrent de façon convaincante l'opportunité d'investir dans le renforcement des capacités institutionnelles de l'OSC candidate ou des OSC encadrées. La proposition doit expliquer clairement la nécessité d'investir ainsi dans l'amélioration des capacités de gestion de l'organisation et établir le lien entre les activités proposées et la capacité de l'organisation à renforcer son autonomie financière et sa pérennité. <u>Les activités admissibles</u> comprennent le soutien aux activités de développement organisationnel dans des domaines comme la gouvernance institutionnelle et la succession des dirigeants, la gestion et l'aménagement organisationnel, la gestion financière et la formation à la mobilisation de ressources, la planification stratégique et le renforcement des capacités en matière de suivi et évaluation, entre autres.

Les propositions doivent également remplir les critères suivants relatifs à la structuration de la proposition :

- Compte tenu de la nécessité de fournir aux OSC des financements plus prévisibles pouvant leur permettre d'assurer la pérennité de leurs initiatives sur de périodes plus longues, les dons devraient être proposés pour des durées comprises entre 3 et 5 ans.
- Les montants seront situés dans une fourchette comprise entre 400 000 et 800 000 dollars. Les demandes de financement situées en dessous de cette fourchette seront également examinées. Le modèle de budget de la proposition fournit des exemples de montants de financement indicatifs par an selon le calendrier défini dans la proposition.
- Le financement du GPSA réparti sur une année donnée doit être égal ou inférieur à la moyenne du budget annuel de l'organisation pour les trois dernières années. La raison de ce plafond de financement est d'encourager les OSC à élargir leur base de financement et d'éviter que le financement provenant du GPSA devienne la source principale de financement de l'organisation. Par exemple :
 - ✓ Une organisation avec un budget moyen de \$100,000 peut demander jusqu'à \$100,000 de financement par an ou 50% de la moyenne du budget annuel prévisionnel pour la durée de la proposition. Le montant annuel total du budget prévu de l'organisation est alors de \$200,000 [Budget annuel= moyenne totale d'autres sources de financement + financement du GPSA].
 - ✓ Une organisation avec un budget moyen de \$150,000 peut demander jusqu'à \$150,000 de financement par an ou 50% de la moyenne du budget annuel, totalisant \$300,000 pour le montant annuel total du budget prévu de l'organisation.
- Les accords de partenariat :
 - sont clairement reflétés dans le Budget de la proposition en suivant les instructions fournies dans le présent guide.
 - Les dons pour les services de mentorat viseront à faire face aux besoins des OSC naissantes en intervenant par l'intermédiaire d'OSC reconnues comme des personnes morales dans un des pays ayant adhéré au GPSA, qui rétrocéderont les fonds aux premières et leur fourniront un accompagnement sur la base d'accords clairement établis précisant la contribution et le rôle de deux partenaires. Dans pareils cas, les organisations

candidates devront établir le lien entre le renforcement institutionnel et la mise en œuvre des activités de responsabilité sociale (permettant ainsi l'apprentissage pratique et fournissant à l'OSC encadrée des moyens lui permettant de passer immédiatement à la mise en œuvre). Les OSC mentor admissibles seront des organisations bien établies (capables de satisfaire aux exigences fiduciaires), dotées d'une expérience vérifiable en matière de responsabilité sociale et des capacités nécessaires pour fournir une assistance technique aux organisations encadrées en matière de développement institutionnel.

E. Processus de sélection

Le Secrétariat du GPSA coordonne le processus d'examen des demandes de don, qui comprend les étapes suivantes :

1. **Vérification d'admissibilité.** Les demandes reçues font l'objet d'une vérification en vue d'établir si elles satisfont aux critères d'admission suivants :
 - a) l'alignement sur les domaines prioritaires définis dans l'appel à propositions concernant le pays,
 - b) l'OSC candidate principale doit avoir le statut de personne morale dans un des pays admissibles (« ayant adhéré ») au GPSA (lire également les Critères d'admission des OSC) ; et
 - c) l'OSC candidate principale doit avoir fourni des informations vérifiables faisant état de son expérience en matière de responsabilité sociale au cours des 3 à 5 dernières années et avoir fourni les noms 3 personnes pouvant témoigner des antécédents institutionnels de l'organisation et de ses capacités de mise en œuvre.
2. **Examen de la qualité technique.** Les demandes sont examinées par un panel d'experts afin d'évaluer leur qualité technique selon les critères de sélection décrits dans la section précédente. La liste des membres du panel (ainsi que leurs qualifications et leurs domaines de compétence) sera publiée par le Secrétariat sur le site web du GPSA. Le rôle des experts sera de donner des avis sur la qualité technique et la justesse des propositions ; pour cela, les examinateurs utiliseront une matrice d'évaluation comprenant une échelle de notation normalisée qui aidera le Secrétariat à classer les propositions et servira de base pour la sélection finale des propositions à recommander au Comité directeur du GPSA.
3. **Présélection par le Comité directeur.** Le Comité directeur examine la liste des propositions recommandées par le Secrétariat du GPSA et les approuve. Le Secrétariat du GPSA publie en ligne la liste des propositions présélectionnées.
4. **Commentaires et évaluation préalable.** Les propositions présélectionnées sont envoyées aux gouvernements des pays participants pour commentaires pour une période de 10 jours, délai après lequel elles sont publiées en ligne pour une période de 5 jours afin de recueillir les commentaires du public. Parallèlement, les propositions font l'objet d'une évaluation préalable (de plus amples explications sont fournies à ce sujet à la Section D, paragraphe 5).
5. **Dossier du projet.** Le Secrétariat du GPSA examine les commentaires reçus, notamment les résultats des évaluations préalables et les adresse aux potentiels bénéficiaires des dons. Le Secrétariat prépare un « dossier de projet » pour chacune des propositions de don approuvées conformément aux exigences internes de la Banque mondiale relatives à l'instruction de projet.
6. **Signature des accords de dons.** Les directeurs pays de la Banque mondiale et les bénéficiaires de don signent des accords juridiques d'octroi de don.
7. **Publication de la liste des bénéficiaires.** Le Secrétariat du GPSA met en ligne la liste des bénéficiaires des dons ainsi que les propositions approuvées sur le site web du GPSA

F. Activités non admissibles aux financements du GPSA

- ✓ Subventions de recherche et bourses
- ✓ Projets d'infrastructure tels que les réseaux d'eau et d'égouts
- ✓ Construction ou réhabilitation d'infrastructures telles que les routes ou les équipements d'assainissement
- ✓ Prestations de services directes tels que l'éducation et la santé
- ✓ Satisfaction des besoins essentiels tels que le logement, l'eau ou la nourriture
- ✓ Équipements médicaux
- ✓ Activités politiques partisans ou sectaires ou élections
- ✓ Prosélytisme ou autres activités religieuses
- ✓ Patrouilles de sécurité de quartier et/ou armement de communautés locales
- ✓ Achat de terres, réinstallation forcée de populations ou activités ayant un impact négatif sur les ressources culturelles physiques
- ✓ Activités ayant un impact négatif sur les populations autochtones ou lorsque ces communautés n'ont pas adhéré largement au projet.

G. Modalités d'inscription

1. **Les demandes sont présentées en ligne grâce à une plateforme électronique prévue à cet effet,**
 - ✓ Veuillez visiter la page web dédiée aux demandes de don du GPSA à l'adresse www.thegpsa.org et cliquez sur le lien vers l'appel à propositions.
 - ✓ Consultez les domaines prioritaires indiqués dans l'appel à propositions concernant votre pays.

- ✓ Consultez les instructions fournies dans la page et accédez au lien vers la plateforme de demande en ligne dès qu'elle sera ouverte pour accueillir les propositions.
2. Le formulaire de demande comporte 3 parties. Pour que votre proposition puisse être examinée, chaque partie du formulaire doit être remplie de façon complète.
 - ✓ 1^{re} partie : Informations de base sur la proposition
 - ✓ 2^e partie : Formulaire de demande principale
 - ✓ 3^e partie : Budget de la proposition
 3. **Remarque importante : toutes les demandes de don, sans exception, doivent être présentées en anglais.** Le GPSA n'examinera pas les demandes rédigées dans d'autres langues.
 4. Pour travailler hors ligne sur votre demande, vous pouvez télécharger les 1^{ère} et 2^e parties du Formulaire de demande en format Word et la 3^e partie en format Excel. **Remarque importante :** même si vous pouvez préparer vos réponses concernant la 1^{ère} partie en format Word, cette partie de la demande doit être remplie dans le formulaire en ligne. Seules les 2^e et 3^e parties doivent être téléchargées sous forme de pièces jointes sur la plateforme de demande en ligne.
 5. **Une fois que vous êtes prêts à soumettre votre demande :**
 - ✓ Sur la plateforme en ligne, cherchez le bouton « S'inscrire » dans la colonne de gauche. Vous serez tenus de vous inscrire et de créer un nom d'utilisateur et un mot de passe.
 - ✓ Après vous être connecté, cliquez sur « créer une nouvelle proposition »
 - ✓ Veillez noter que vous ne pourrez pas sauvegarder votre demande sous forme de brouillon jusqu'à ce que vous soyez prêt à la soumettre. Après avoir soumis votre demande, vous ne pourrez pas la modifier.
 6. **Pour toute question concernant le processus de demande de don,** veuillez contacter le Service d'assistance du GPSA à l'adresse gpsa@worldbank.org ou en cliquant sur le lien vers le Service d'assistance dans la plateforme en ligne. Les questions reçues et les réponses fournies (Foire aux questions) seront mises en ligne sur le site web du GPSA et sur la plateforme en ligne.